



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 25/05/2020

L'an deux mille vingt le lundi vingt-cinq mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 9 - Désignation des membres du conseil municipal à Territoire d'énergie (ex SDEE 47)

Présents :

Madame LUGUET **Maire**

Monsieur LAFUENTE, Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Madame MANDEIX, Monsieur LUNARDI, Madame FAVARD, Monsieur ORDRONNEAU, Madame PLA-RODRIGUEZ **Adjoint**s

Monsieur SAINT-BEAT, Madame FRECHET, Monsieur DEL FIORENTINO, Madame FORNASARI, Monsieur BEAUMONT, Madame RELLA, Monsieur JUDIT, Madame FERNANDEZ, Monsieur AVIANO, Madame PERTHUIS, Monsieur PATRY, Madame TRUILHE, Monsieur LATASTE, Madame BASSI, Monsieur LAUGA, Madame PIOFFET, Monsieur GAMBART, Madame SADRES, Monsieur ALIBERT, Madame MANSE **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	029
Nombre de procurations :	00

Rapporteur : **Monsieur Daniel LUNARDI**

I - Exposés des motifs

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente au syndicat départemental d'électricité et d'énergie de Lot-et-Garonne (SDEE 47) dénommé depuis peu **TERRITOIRE D'ÉNERGIE Lot-et-Garonne** qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire départemental.

Il convient d'élire, pour représenter la commune à **TERRITOIRE D'ÉNERGIE Lot-et-Garonne** au sein de la commission territoriale d'énergie de l'Agenais, pour former un collège, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour de scrutin aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, l'élection sera acquise au plus âgé.

Madame le Maire propose les candidatures suivantes :

Titulaires	Suppléants
Daniel LUNARDI	Thierry AVIANO
Frédéric SAINT BEAT	Stéphane BEAUMONT

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts modifiés de **TERRITOIRE D'ÉNERGIE Lot-et-Garonne** approuvés par arrêté préfectoral en février 2020,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

DÉSIGNER : les délégués suivants

Titulaires	Suppléants
Daniel LUNARDI	Thierry AVIANO
Frédéric SAINT BEAT	Stéphane BEAUMONT

Accusé de réception en préfecture
047-214700312-20200525-lmc1DV2044009-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2020
Date de réception préfecture : 29/05/2020

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

SIGNE
Mme Pascale Luguët